



Quelques éléments d'explication sur l'augmentation de la fiscalité.

Tout d'abord, le contexte :

Par la loi Notre du 7 août 2015, **l'Etat a imposé le mariage forcé** des communautés de communes de moins de 15000 habitants.

C'est bien l'Etat qui a imposé la fusion entre la communauté de communes du Bouzonvillois et celle des Trois Frontières.

Cette fusion subie emporte son lot de conséquences.

Au 31 décembre dernier, nos deux communautés de communes avaient des fiscalités radicalement différentes : la loi nous imposait une harmonisation des deux fiscalités.

La seule latitude des élus en termes d'harmonisation fiscale a consisté à choisir entre deux méthodes.

- 1- Soit **une harmonisation vers une moyenne intercommunale**. Ce choix aurait permis un lissage sur plusieurs années mais aurait conduit à des augmentations successives **sur plusieurs années** notamment de la taxe d'habitation.

Cette option aurait conduit à ce que les contribuables d'une même communauté **soient imposés à des taux différents en rupture avec l'équité fiscale**. De plus, la forte augmentation de la taxe d'habitation aurait impacté la partie la plus fragile de la population, notamment pour les communes de l'ex Bouzonvillois.

- 2- La deuxième solution retenue par l'ensemble des élus, consistait à appliquer dès cette année une fiscalité nouvelle à des taux uniques à l'ensemble des contribuables, en faisant porter, il est vrai, l'effort sur la taxe foncière mais en permettant **une baisse de la taxe d'habitation**.

Inconvénient majeur, la loi ne permet pas de choisir librement la ventilation entre les taux des taxes d'habitation et des taxes foncières. Mais cette seconde méthode a été perçue par l'ensemble des élus communautaires comme porteuse d'une plus grande équité fiscale. Retenons cependant que quelle que soit la méthode retenue, elle aurait porté son lot d'interrogations et de mécontentement.

Aucune des méthodes n'est juste, mais c'est surtout cette fusion forcée qui n'est pas juste.

Le budget 2017 (2 voix contre et 5 abstentions) traduit la volonté, dans un esprit de concorde, de porter une nouvelle dynamique sur les 43 communes membres de la CCB3F, en intéressant directement le plus grand nombre, par des politiques volontaristes dans le domaine du logement, de la petite enfance, en injectant par exemple 5 millions d'euros dans la fibre optique pour tous d'ici 2020, en assumant le projet de piscine communautaire et en faisant face aux transferts de compétences imposés par l'Etat.